

Pôle muséal

- désenclaver le site au travers de la qualité des espaces publics et des connexions avec les quartiers voisins
- valoriser l'accès principal depuis la gare, en particulier dans son raccord avec l'avenue William-Fraisse et la tête de l'îlot à l'avenue Louis-Ruchonnet 1
- mettre en oeuvre des liaisons de mobilité douce avec l'avenue Louis-Ruchonnet et le chemin de Villard
- choisir le programme des arcades en fonction de ses relations avec l'espace public

Place de la Gare

- confirmer le rôle d'interface de transports publics à priorité piétonne
- maintenir la hiérarchie du réseau et le rôle de la petite ceinture
- concentrer les transports publics urbains au droit de la place (sous-sol et surface)
- prévoir un espace de dépose polyvalent pour les cars touristiques et de remplacement
- implanter une vélostation
- mettre en oeuvre des nouvelles transversalités nord-sud-est-ouest
- valoriser financièrement le sous-sol de la place, en proposant notamment une offre commerciale identifiée à Lausanne
- renforcer le rôle de « place ambassadrice »
- développer l'usage d'appropriation du parvis séjour piéton
- améliorer la qualité de la place en tant qu'espace de séjour piéton
- améliorer la lisibilité de la place dans le contexte urbain

Petit-Chêne

- requalifier la rue du Petit-Chêne en tant que trait d'union entre le centre-ville et le Pôle Gare
- coordonner sa mutation avec l'avancée des projets de la place de la Gare au sud et du réaménagement de l'axe Chauderon-Terreaux-Saint-François (AFTPU) au nord

Conditions générales

- l'ensemble du périmètre Pôle Gare
- coordonner la communication entre les CFF, la Ville et tous les acteurs du Pôle Gare
- gérer la mobilité pendant la période des chantiers, et accompagner les habitants et usagers durant cette étape à fort impact
- intégrer de façon cohérente les aspects liés à la nature en ville
- prendre en compte la valeur patrimoniale
- maîtriser l'offre de stationnement tant publique que privée dans le périmètre du Pôle Gare en la répartissant à l'est et à l'ouest du site
- favoriser le recours au stationnement en ouvrage plutôt que sur le domaine public
- doubler la part modale des vélos à l'horizon 2030 et adapter le stationnement en conséquence
- désenclaver le site de la gare en encourageant la réalisation de liaisons cyclistes et piétonnes

Périmètre élargi

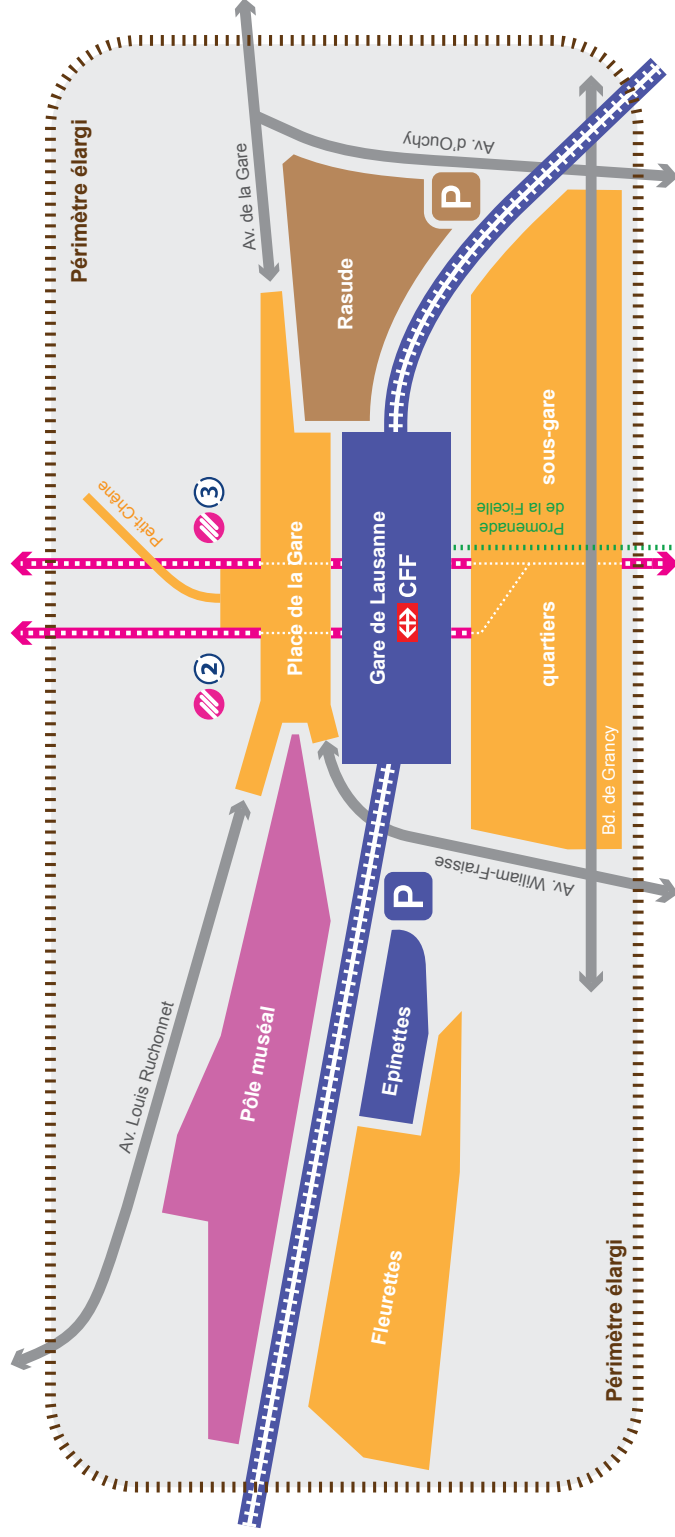
- mettre en lien les espaces publics du Pôle Gare avec le reste du territoire communal par un réseau de mobilité douce, de cheminements et de places à une échelle plus large
- coordonner les projets de Pôle Gare avec les grands projets de mobilité (AFTPU), et connecter les interfaces de transports publics (Gare, Flon, Saint-François, Chauderon) pour renforcer la multimodalité d'accès à la gare

Rasude

- garantir une forte densité et une mixité fonctionnelle avec un programme de logement incluant des logements d'utilité publique
- préserver le patrimoine bâti le long de l'avenue de la Gare et le bâtiment Horizon
- permettre l'espace public interne du site aux transports individuels motorisés, à l'exception éventuelle des taxis
- créer un parking public en synergie avec le programme de stationnement de la gare
- prévoir un espace pour l'accueil des taxis et assurer sa liaison avec la place de la Gare, ainsi qu'un espace de stationnement pour les vélos
- désenclaver le site, notamment pour la mobilité douce
- valoriser l'axe gare-actuelle poste-rue du Closet et en mobilité douce, et les circulations entre l'intérieur du complexe et les avenues de la Gare et d'Ouchy
- assurer des connexions de qualité avec la place de la Gare et le passage inférieur est, dans la perspective de créer une transversalité est-ouest jusqu'au Pôle muséal
- créer une « carte de visite » en matière de développement économique qui témoigne de l'ambition de Lausanne en tant que métropole lémanique

Gare de Lausanne

- organiser des MEP pour étudier l'ensemble du front sud du secteur des Epinettes jusqu'au passage inférieur d'Ouchy inclus, ainsi que l'intégration des passages inférieurs des avenues William-Fraisse et d'Ouchy
- implanter stratégiquement les émergences du sous-sol pour assurer de bonnes connexions avec les flux piétons et les quartiers avoisinants
- les transitions entre les passages inférieurs et les rues des quartiers limitrophes doivent assurer une qualité et une visibilité des cheminements piétons qui servent de connexions à travers la gare
- améliorer l'intégration urbaine du poste d'enclenchement sur le chemin du Treyblanc
- passage supérieur avenue Jurigoz: concevoir une structure qui optimise son intégration dans le paysage urbain et préserve les vues sur le grand paysage



Legende

- maîtrise ouvrage Ville de Lausanne
 - maîtrise ouvrage CFF
 - maîtrise ouvrage Canton de Vaud
 - maîtrise ouvrage mixite CFF - Mobimo
- ### Flourettes
- aménager les espaces publics du quartier dans le cadre des interventions en sous-sol
 - confirmer le caractère résidentiel du quartier
- ### Epinettes
- assurer l'accessibilité piétonne à la gare
 - créer un parking public pour compenser partiellement la démolition du parking du Simplon
 - intégrer le bâtiment prévu sur le site des Epinettes à la rue intérieure qui reliera les 3 passages inférieurs de la gare et à la future place dite « des Saugettes »
- ### quartiers sous-gare
- créer une nouvelle place publique à vocation piétonne dite «des Saugettes» conformément aux études menées par la Ville pour ce secteur
 - donner une vocation piétonne aux rues situées entre la façade sud de la gare et le boulevard de Grancy
 - valoriser le passage et les arcades des Saugettes et créer un programme d'activation des arcades
 - prolonger la promenade de la Ficelle jusqu'à la gare
 - boulevard de Grancy : étudier un concept d'aménagement intégrant une réflexion sur la modulation du trafic et l'organisation du stationnement